

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE

SA / SON

CHARGE(E) DE MISSION REFORMES DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES (H/F) Pilotage de trois réformes de financement

- Poste situé à Lille -

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre de Soins (DOS) , qui couvre les champs d'activité suivant :

- La mission de la direction consiste à réguler l'offre de santé en région. Cette régulation porte sur les secteurs ambulatoire et hospitalier, comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des professionnels de santé et de l'offre de soins sur les territoires - et une dimension économique - pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.
- Outre cette action de régulation, la direction contribue à garantir la performance, l'efficacité, la qualité et la sécurité du système de santé.
- Elle assure l'animation territoriale et l'accompagnement des offreurs de soins, ainsi que le pilotage des actions de gestion du risque.
- La direction contribue à la réalisation des objectifs politiques nationaux et s'attache également à poursuivre la mise en œuvre du projet régional de santé.

La DOS s'articule autour :

- d'un directeur, d'une directrice adjointe, d'une conseillère technique, et d'une chargée de mission « appui au pilotage »
- d'un secrétariat de direction (site Amiens/Lille)
- de trois sous-directions (site Amiens/Lille):
- sous-direction « démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé »
- sous-direction « performance, efficacité, qualité de l'offre de soins et produits de santé/biologie »
- sous-direction « offre de soins hospitalière et soins non programmés » ;
- de cinq pôles de proximité (un par département). Ceux-ci assurent l'animation territoriale et interviennent sur l'ensemble des compétences de la direction, ils constituent l'interlocuteur de proximité des offreurs de soins (établissements de santé – professionnels de ville).

La sous-direction Offre de soins hospitalière et soins non programmés est plus directement en charge de :

- la planification dans le domaine hospitalier
- la déclinaison de plans de santé publique, la mise en œuvre des politiques de santé, et l'impulsion de projets dans le champ hospitalier
- la politique régionale de contractualisation et des autorisations sanitaires
- l'allocation de ressources aux offreurs de soins, en particulier les établissements de santé
- la permanence des soins (en établissements de santé et dans le champ du premier recours)
- l'offre de soins urgents et non programmés et les transports sanitaires.

La sous-direction apporte également sa contribution au pilotage de projets transversaux à l'offre de soins. Elle participe particulièrement à l'élaboration des stratégies médicales de territoire et co-pilote les opérations de recombinaison de l'offre hospitalière et de mise en place des coopérations institutionnelles hospitalières. Elle assure le secrétariat de la CSOS.

La sous-direction est composée de trois services :

- Planification-autorisation-contractualisation des établissements de santé
- Allocation de ressources
- Accès aux soins non programmés et transports sanitaires

Elle s'appuie, autant que de besoin, sur l'expertise d'un conseiller médical.

Au sein de la sous-direction, le service « Allocation de ressources » assure principalement :

- Le suivi des évolutions nationales des modes de financement des activités hospitalières, en particulier l'application en région des réformes tarifaires de la médecine d'urgence, des soins de suite et de réadaptation et de la psychiatrie
- Le pilotage des campagnes budgétaires et le suivi des dotations budgétaires régionales : DAF, MIGAC, FMIS
- Au sein du dispositif mis en place pour la gestion du FIR, le pilotage et le suivi des crédits du FIR des secteurs ambulatoires et sanitaires.
- L'élaboration des modèles de décisions et arrêtés de financement, la notification des dotations aux établissements de santé
- L'évaluation des financements attribués par mission et par établissement, en lien avec le service planification-autorisation-contractualisation et les référents thématiques

Rattaché(e) au responsable du service « Allocation de ressources », la/le Chargé(e) de mission est particulièrement en charge de :

MISSION 1 : Pilotage, mise en œuvre et suivi des réformes de financement sur les champs Urgences/PSY/SMR

-Pilote en lien avec le chef de service et les référents thématiques la mise en œuvre des réformes de financement sur le champ sanitaire.

-Organise et structure conformément au cadre réglementaire chacune des sections Psychiatrie, Urgences et SSR des Comités Consultatifs d'Allocation de ressources (CCAR).

-Assure l'animation, la coordination et la préparation des groupes techniques qui constituent la base de travail et de discussion des membres du Comité Régional d'allocation des Ressources et de ses sous-sections en lien avec les référents thématiques.

-Propose et élabore les modèles de simulations de répartition des enveloppes de dotation populationnelle, sur la base des échanges et des concertations réalisées avec les groupes techniques et les comités.

-Elabore, organise et diffuse les éléments nécessaires à la bonne appropriation des modalités de financements auprès des établissements, et des fédérations.

-Participation aux travaux de la réforme du champ MCO, dont les paramètres sont à ce stade inconnus, en lien étroit avec la chargée de mission sur les crédits de campagne budgétaire.

-Veille juridique, analyse des évolutions législatives et réglementaires et relai d'information interne et, au besoin, externe, auprès des établissements.

MISSION 2 : Assure le rôle de référent sur les réformes de financement.

-Coordonne les acteurs et centralise la récupération des données nécessaires à l'analyse des impacts des nouveaux modèle de financement (services autorisations, analyse financière, activité médicale, efficience, statistiques...).

-Elabore des données nécessaires à l'allocation des ressources issues des nouveaux modèles de financement, et s'assure de la bonne retranscription sur la campagne budgétaire en lien avec le chargé de mission du service.

-Elabore des documents permettant le suivi, l'analyse et la restitution des impacts liés à la mise en œuvre des nouveaux modèles.

-Assure un rôle de veille et d'alerte sur son champ de compétence.

MISSION 3 : Participation à l'optimisation et à la sécurisation des procédures d'allocations de ressources

-Assure les contrôles de données de l'allocation de ressources en lien avec les référents.

-Force de proposition dans le développement de méthodes et d'outils pour assurer une vision et un suivi à 360° des établissements, notamment via l'appropriation et l'adaptation des outils disponibles (**Hospidiag/Scan**)

Santé/DatAction/ SAE...).

-Contribue à la diffusion des savoirs et savoir-faire en matière de stratégie d'allocations de ressources auprès de l'ensemble de la direction, en articulation avec les priorités d'évolution de l'offre et les objectifs de contractualisation.

Le chargé de mission pourra être amené à accomplir toute autre mission en rapport avec son positionnement et nécessaire au bon fonctionnement du service, de la sous-direction ou à la gestion des dossiers urgents.

Partenaires internes :

- Tous services et pôles de proximité territoriaux de la DOS
- Référents thématiques auprès de la Direction de la stratégie et des territoires
- Service des affaires juridiques

Partenaires externes :

- Etablissements de santé
- Fédérations des établissements de santé
- Ministère en charge de la santé (DGOS)

Spécificités liées au poste :

- Contraintes calendaires fortes (en particulier le printemps et la fin d'année), compte tenu des échéances réglementaires associées aux instructions de la DGOS en matière d'allocation de ressources (horaires tardifs possibles)
- Poste soumis aux astreintes administratives
- Télétravail possible 2 jours par semaine après une période de formation
- Poste soumis à la Déclaration Publique d'intérêts

Profil recherché :

Domaine de spécialisation : finances hospitalières/ modèles de financement système de santé

Connaissance du champ sanitaire

Connaissance du Financement de l'offre de soins (campagne/ FIR/FMIS/ recettes activité...

Excel/ analyse de données de santé

Animation de réunion, de réseau, coordination transverses

Chefferie de projet

Compétences rédactionnelles

Qualité de vie à l'ARS:

- ▶ Accompagnement à la prise de poste
- ▶ Télétravail : 2 j./sem après une période de formation
- ▶ Horaires variables (conciliation vie privée/professionnelle)
- ▶ Participation financière transports / Forfait mobilité / Mutuelle / Véhicules de service
- ▶ Aménagement poste de travail adapté possible (dont RQTH)
- ▶ Prestations comité d'agence.

Conditions administratives d'embauche :

STATUT	Recrutement par	Niveau / Rémunération
Fonctionnaire titulaire	Mutation (1)	IASS/Attaché(e) / Groupe Rifseep III : maintien garanti de la rémunération ad minima (hors primes spéciales)
Agent en CDI dépendant des CC OSS*	Mutation (2)	Niveau d'entrée : 5C: Règle des 105% (points d'expérience conservés)
Autre	Contrat à durée déterminée de 3 ans (3)	Contrat de Droit Public Niveau 3 (en référence au cadre de gestion) Rémunération selon expérience, entre 25 et 38 K euros annuels bruts

* Conventions Collectives des Organismes de Sécurité Sociale

(1) selon Fonction publique d'appartenance

(2) un nouveau contrat de travail UCANSS est établi

(3) pouvant être renouvelé. CDIisation possible

Compétences requises pour le poste :

Compétences	Niveau*
SAVOIRS :	
REGLEMENTATION BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE DES ETS	3
FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	3
PROCESSUS METIER	3
CONNAISSANCE DES PARTENAIRES (ETS / INSTITUTIONNELS) / APPREHENSION DES ENJEUX TERRITORIAUX	2
COMPTABILITE PUBLIQUE/PRIVEE	2
CONNAISSANCE DU CHAMP (culture, technique) (MS / S / SPE)	2
SAVOIR-FAIRE :	
REPORTING, TABLEAUX DE BORD	3
SUIVI ET INSTRUCTION DE DOSSIERS	3
BUREAUTIQUE (WORD, EXCEL, POWERPOINT, OUTOOK)	4
SUIVI DE BUDGET / D'ENVELOPPE	3
CONTRÔLE/EVALUATION INTERNE-EXTERNE	4
CADRAGE / SECURISATION DE PROCEDURES	3
REDACTIONNEL	3
LOGICIELS METIERS	3
PLANIFICATION DE L'ACTIVITE	3
ESPRIT DE SYNTHESE / PRISE DE RECUL / ANALYSE	3
ANALYSE / ENQUETES STATISTIQUES	3
SAVOIR-ETRE :	
RIGUEUR	3
OBJECTIVITE / SENS CRITIQUE	3
ALERTER / RENDRE COMPTE	3
DISPONIBILITE / PONCTUALITE	2
ESPRIT D'INITIATIVE / FORCE DE PROPOSITION	2
TRAVAIL EN EQUIPE / PARTAGE DE L'INFORMATION	2
SENS DU SERVICE (PUBLIC)	2

*Niveaux : 2 = pratique ; 3 = maîtrise ; 4 = expert

Comment candidater ?

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr

Date limite de dépôt : le 02/11/2025

Informations sur le poste :

Madame Laura LECERF : 03.62.72.88.56 / laura.lecerf@ars.sante.fr